

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 MAI 2023

L'Assemblée Générale des actionnaires de Fnac Darty s'est réunie le 24 mai 2023 à l'Espace du Centenaire, 189 rue de Bercy (75012), sous la présidence de Monsieur Jacques VEYRAT.

Le quorum nécessaire à la tenue de l'Assemblée à titre ordinaire et extraordinaire a été atteint par la participation de 22 951 997 actions à titre ordinaire et extraordinaire, représentant 85,93% des actions ayant le droit de vote.

Aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution n'a été formulée par les actionnaires.

La société n'a pas reçu de questions écrites des actionnaires préalablement à l'Assemblée.

L'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé l'ensemble des résolutions et notamment les résolutions suivantes :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler :

- **Monsieur Enrique MARTINEZ**, en qualité d'administrateur, pour une durée de 4 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- **Monsieur Javier SANTISO**, en qualité d'administrateur, pour une durée de 4 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale a nommé **Monsieur Olivier DUHA**, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale a également ratifié la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 juillet 2022, aux fonctions d'administrateur de **Madame Laure HAUSEUX**, en remplacement de Madame Carole FERRAND, en raison de sa démission.

En conséquence, Madame Laure HAUSEUX exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

A l'issue de cette Assemblée Générale le Conseil compte :

- 14 administrateurs, dont 2 administrateurs représentant les salariés,
- 11 administrateurs indépendants soit 92% du Conseil, et
- 6 administratrices soit 50% du Conseil.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 MAI 2023

DIVIDENDE

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires a approuvé le dividende d'un montant d'1,40 € brut par action et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles.

Les actionnaires de la Société pourront ainsi recevoir la totalité du dividende, soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la société.

Calendrier du paiement du dividende :

- Date de détachement du dividende : 13 juin 2023
- Date d'arrêté des positions (« Record date ») : 14 juin 2023
- Période d'option pour le paiement du dividende en actions : 15 juin 2023 jusqu'au 29 juin 2023 inclus (à défaut d'avoir choisi l'option de paiement en actions nouvelles, l'actionnaire recevra le dividende en numéraire à la date de sa mise en paiement).
- Résultats de l'option pour le paiement du dividende en actions : 30 juin 2023
- Mise en paiement du dividende en numéraire / émission des actions nouvelles : 6 juillet 2023

Modalités du paiement du dividende :

Les actionnaires qui souhaiteraient opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre le 15 juin 2023 et le 29 juin 2023 inclus pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende* ou pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la société à son mandataire (Uptevia). En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai percevra le paiement du dividende en numéraire à la date de sa mise en paiement.

Le prix de l'action nouvelle remise en paiement du dividende a été fixé à 31,15 euros, correspond à 95% de la moyenne des cours de clôture cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende, le cas échéant arrondi à deux décimales après la virgule au centième supérieur, conformément aux dispositions de l'article L. 232-19 du Code de commerce.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement le 6 juillet 2023. La livraison des actions nouvelles pour les actionnaires qui auront opté pour le paiement du dividende en actions interviendra le jour de la mise en paiement du dividende en numéraire, soit le 6 juillet 2023.

Les actions émises en paiement du dividende porteront jouissance courante et seront assimilées aux actions existantes. L'admission des actions FNAC DARTY nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR0011476928) interviendra à compter du 6 juillet 2023.

* Il est précisé qu'il appartient à chaque actionnaire de vérifier auprès de l'intermédiaire financier habilité concerné la date limite que celui-ci pourrait retenir pour des besoins d'ordre technique.